

économie

« Des taxis réfléchissent à licencier »

Les chauffeurs de taxi sont toujours aussi inquiets alors que la nouvelle convention avec l'Assurance maladie se profile. Ils ont redit leurs craintes en assemblée départementale, à Saint-Pardoux-Soutiers.

On n'est guère plus avancé du côté des chauffeurs de taxi, depuis l'opération escargots du lundi 2 décembre 2024 dans les Deux-Sèvres. Gros motif d'inquiétudes, toujours, la convention collective nationale quinquennale des taxis - encore en arbitrage - cristallise les ressentiments de toute la profession. Alors qu'ils ont obtenu un report de la nouvelle convention à 2026 après la crise du Covid puis en raison des impasses de l'État pour voter son budget, les chauffeurs craignent toujours que les économies opérées par la nouvelle convention nationale avec la Caisse primaire d'assurances maladie (CPAM) pour faire face au déficit de la Sécurité sociale « dégradent une qualité de service », selon Alexis Ferrier, président de l'Union départementale des artisans taxis (Udat) des Deux-Sèvres. Réunis en assemblée générale annuelle de leur association professionnelle samedi 8 février à Saint-Pardoux-Soutiers, les



Alexis Ferrier et Bernard Crebassa, respectivement président de l'Union départementale et de la Fédération nationale des artisans taxis. (Photo NR, Sébastien Acker)

chauffeurs de taxi n'ont pas caché leur amertume face aux menaces qu'ils voient poindre et notamment sur le secteur lié aux transports médicaux, activité très loin d'être négligeable

surtout en territoires ruraux. Comme la diminution ou la fin de la prise en charge de l'attente du patient entre l'aller et le retour, un retour qui pourrait d'ailleurs être moins ou plus du

tout pris en charge par l'Assurance maladie. L'optimisation des déplacements en favorisant les trajets partagés avec plusieurs patients ou la modernisation du parc avec l'électrique pour répondre à la nécessité de la transition écologique sont autant de motifs d'inquiétudes.

« Rare que des entreprises travaillent pour rien... »

« Pour ce qui est des véhicules électriques, encore faut-il avoir des équipements adaptés en zones rurales pour recharger sa voiture. On comprend par ailleurs les trajets partagés mais il est rare que les sociétés travaillent pour rien... C'est très inquiétant pour la profession de ne pas savoir où elle va. Beaucoup d'entreprises sont dans l'expectative sur le recrutement, le renouvellement de leurs véhicules et des sociétés de taxis réfléchissent même à licencier »,

explique Bernard Crebassa, président de la Fédération nationale des artisans taxis, qui a fait le long déplacement de son fief biterrois pour soutenir ses confrères des Deux-Sèvres en assemblée générale. « Licencier, moi-même j'y réfléchis », confirmait l'un des patrons établi dans le sud des Deux-Sèvres, cinq salariés à bord de son entreprise. Le sentiment qui domine, c'est de devoir payer pour les autres et d'être le seul sacrifié sur l'autel des économies. « Dans tout le corps médical, nous serions les seuls à subir une baisse de la tarification », déplorait-on ainsi lors de cette assemblée. Selon les chiffres de l'association, dans les Deux-Sèvres, la profession concerne 350 licences d'autorisation de stationnement (ADS), taxis et ambulanciers compris, soit près de 145 taxis dont quarante-cinq artisans sont adhérents à l'Adat, association la plus représentative de la profession.

Sébastien Acker